

MODELE D'ATTESTATION D'APTITUDE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES

En Application de l'Article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012.

La pratique du Canoë kayak et activités assimilées (paddle, rafting...), du canyonisme, de la nage en eaux vives, du radeau et activités de navigation assimilées, du surf, ou de la voile est subordonnée à la fourniture d'une attestation de réussite au test préalable réalisé **SANS** brassière de sécurité. (1)

Cette attestation peut être remplacée par une attestation de réussite au test commun aux fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies pour ce test.

TEST réalisé à : Le.....

J'atteste de l'aptitude du mineur,

NOM : Prénom :.....

- A effectuer un saut dans l'eau,
- A réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- A réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- A nager sur le ventre pendant vingt mètres,
- A franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Signataire :

Nom : Prénom : Qualité (2) :

Coordonnées (N° de carte professionnelle)

Signature

(1) S'il est utilisé un modèle différent, l'attestation produite sera conforme en tous points sous peine de nullité.

(2) Sont habilités à signer : Les titulaires du titre de maître nageur sauveteur (M.N.S., B.E.E.S.A.N) ou du Brevet national de sécurité aquatique (B.N.S.S.A.) ou du Brevet d'état d'éducateur sportif (B.E.E.S.) dans l'activité considérée.